

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 738

présenté par

Mme Louwagie, M. Straumann, M. Dive, M. Bazin, M. Viry, Mme Poletti, Mme Dalloz et
M. Viala

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le réseau consulaire agricole doit rester compétent en tant que CFE pour les entreprises en ressortissant.